

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2019/n° 12/7.1/28-03/3

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	22	27

Date de la convocation : 21-03-2019

Date de l'affichage : 22-03-2019

OBJET :

BP 2019

BUDGET OFFICE DE TOURISME

Rapporteur : Noémie CLAUDEL

SEANCE DU 28 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf,

Le VINGT HUIT MARS à 17 h 30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

PRESENTS : Pierre MAUMEJEAN, Noémie CLAUDEL, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Sabine ROUS, Christelle BERTINI, Rachida BOUTEILLER, Fabrice LABARUSSIAS, Alexandra BONNET, Stéphane PIGNAN, O. BERTRAND

Absents : N. THEODOSE, A. JACINTO

Absents ayant donné procuration :

M. CHAREYRE à A. FOUREL

C. BONATO à F. LABARUSSIAS

G. BER à A. BONNET

Secrétaire de séance : A. BONNET

P. CATHALA à P. DEVILLE

G. TRAUULET à P. MAUMEJEAN

Il est rappelé au conseil municipal que :

- L'article L2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « les crédits sont votés par chapitre et, si le conseil municipal, en décide ainsi, par article
- L'instruction budgétaire et comptable M14 précise que « Le conseil municipal à la possibilité d'opter pour le vote d'une ou plusieurs opérations en section d'investissement. »

Aussi est-il proposé au conseil municipal :

- D'adopter pour le budget Office de Tourisme, le budget primitif 2019 :
 - Par chapitre au niveau de la section de fonctionnement
 - Par opération au niveau de la section d'investissement
- D'adopter le budget primitif 2019 Office de Tourisme qui peut se résumer comme suit
 - **Dépenses de fonctionnement : 430 958 €**
 - 011 – Charges à caractère général : **128 535 €**
 - 012 – Charges de personnel, frais assimilés : **249 335 €**
 - 65 - Autres charges de gestion courante : **1 500 €**

- 67 – Charges exceptionnelles : **400 €**
- 68 – dotation aux amortissements : **9 488 €**
- 014 – Atténuation de produits : **41 700 €**

Le conseil municipal, après débat et à l'unanimité

- Vote pour les dépenses de fonctionnement

- **Recettes de fonctionnement : 430 958 €**
 - 70 – Produits des services, des domaines... : **8 100 €**
 - 73 – Impôts & taxes : **220 000 €**
 - 74 – Dotations & participations : **202 858 €**

Le conseil municipal, après débat et à l'unanimité :

- Vote pour les recettes de fonctionnement

- **Dépenses d'investissement : 9 488 €**
 - 2183 – matériel de bureau : **1 353 €**
 - 2184 – mobilier : **1 154 €**
 - 2188 – autres immos : **6 981 €**

Le conseil municipal, après débat et à l'unanimité :

- Vote pour les dépenses d'investissement

- **Recettes d'investissement : 9 488 €**
 - 28 : Amortissements : **9 488 €**

Le conseil municipal, après débat et l'unanimité :

- Vote pour les recettes d'investissement.

Le conseil municipal, après débat et à l'unanimité :

- adopte le BP 2019 de l'Office de Tourisme

**Le Maire,
Pierre Maumejean**



Envoyé en préfecture le 01/04/2019

Reçu en préfecture le 01/04/2019

Affiché le 01/04/2019



ID : 030-213000037-20190328-DCM201912-DE